

Monsieur Philippe BAUER
Conseiller national
Route des Clos 143
2012 Auvernier

RE : CENSURE ET SUICIDE DE FRIEDRICH LEIBACHER

Monsieur BAUER,

Je suis surpris que vous n'avez pas réagi aux courriers signés par M. Erni publiés sur le site swisstribune.org. Le suicide de Friedrich Leibacher ou celui des terroristes islamistes ne devrait laisser personne indifférent. Je partage l'opinion que votre silence est une réponse indigne d'un conseiller national. Suivant l'exemple des Français, j'ai décidé de me manifester pour ouvrir une réflexion sur l'origine de ces suicides. Ce sont les commanditaires des suicides qui doivent être identifiés et combattus !

Pour lancer le débat, j'observe que le suicide des islamistes a l'objectif contraire de celui de Friedrich Leibacher. Ils sont des terroristes qui violent les Valeurs de la démocratie. Friedrich Leibacher est un martyr, victime de censure, qui défendait les Valeurs de la démocratie. Je m'explique :

- (a) Selon leur propagande, les islamistes reprochent aux Français de ne pas obéir aux règles de leur prophète. Ils combattent les Valeurs de la démocratie pour imposer les règles de leur prophète. C'est le monde des IMANS radicalisés qui les encouragent à imposer la loi du prophète par la force. Les islamistes guidés par les IMANS radicalisés sont consacrés soldats du prophète. Ils se suicident pour régner par la peur. Ils sont des terroristes qui imposent les règles d'un prophète.
- (b) Selon le secret de Polichinelle observé par les Autorités sur l'attentat de Zoug, Friedrich LEIBACHER aurait reproché à un Conseiller d'Etat de la corruption. Il se battait pour le respect des Valeurs de la démocratie. Ces Valeurs étaient violées par un magistrat qui abusait de son pouvoir. Le monde des Autorités politiques a censuré ces faits. Cette censure imposée par les Autorités violait les droits garantis par la Constitution. Les Autorités n'ont laissé à Friedrich Leibacher que la possibilité de se suicider pour démasquer ces abus d'Autorité. Friedrich Leibacher, contrairement aux terroristes islamistes, est un martyr. Il ne serait pas mort sans la censure exercée par les Autorités politiques. Vous êtes un exemple de ces Autorités.

C'est la principale leçon que j'ai tirée du site swisstribune.org. Aujourd'hui, vous avez été mis en cause pour imposer les règles de votre Confrérie. Ces règles comme celles du prophète violent les droits garantis par la Constitution. Ceux qui censurent des faits attestant la violation des droits constitutionnels agissent comme des complices de criminels. Si vous êtes un conseiller national d'honneur, vous avez l'obligation de vous expliquer publiquement sur ces privilèges que vous avez utilisés pour vous faire élire. Si vous n'apportez pas de réponses dignes d'un conseiller national (élu du peuple) aux courriers de M. Erni, j'invite ce dernier :

- À publier cette lettre sur swisstribune.org
- À saisir la fédération suisse des avocats
- À déposer une plainte pénale

Comme M. Erni, j'appartiens au monde de ceux qui respectent le Serment d'Archimède. La censure n'est pas tolérable dans notre milieu. Nous combattons ceux qui mettent en place des règles pour contourner les Valeurs de la Constitution. Comme moi-même, chacun peut prendre connaissance de la demande d'enquête parlementaire figurant sur le site « swisstribune.org ». Elle montre que vous-mêmes et vos confrères sont au-dessus des lois. Pour combattre votre silence et votre pouvoir en toute sécurité, j'invite d'autres citoyens à se manifester auprès de vous de manière anonyme !

Pythagore

Neuchâtel, 16.12. 2015
Copie à : M. Erni